

COMPETITION CASTELLINCORTO 2019

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION

Art. 1 – La compétition Castellincorto est réservée aux films réalisés par les étudiants d'une école de cinéma ou de l'audiovisuel, inscrits dans un cursus universitaire pendant l'année académique 2018/2019 ou la précédente, et aux courts-métrages ayant pour thème les droits de l'enfance. Ne sont acceptés que les courts-métrages terminés après le 1^{er} Janvier 2018. Le festival s'octroie le droit de sélectionner des courts-métrages réalisés aussi en 2017.

Art. 2 – Sont acceptés principalement les courts-métrages réalisés pour l'obtention d'un diplôme Bachelor ou Master. Toutefois, tous les courts-métrages réalisés dans le cadre d'une école de cinéma qui respectent l'Art. 1 sont éligibles.

Art. 3 – Seuls les courts-métrages d'une durée inférieure à 18 minutes (générique de début et de fin inclus) peuvent être inscrits. Le Festival a le droit exclusif et exceptionnel de sélectionner des courts-métrages d'une durée supérieure.

Art. 4 – Le processus d'inscription des courts-métrages au Festival, se fait à travers la plateforme filmfreeway.com, du 1 juin au 15 août 2019.

Art. 5 – Pour valider son inscription, le réalisateur est invité à envoyer au Festival, une preuve de l'inscription dans un établissement scolaire cinématographique (ex: une carte étudiant) par mail (castellincorto@castellinaria.ch). Seules les inscriptions accompagnées du dit document, seront tenues en considération.

Art. 6 – Les documents envoyés physiquement par courrier au Festival, ne seront pas renvoyés à l'expéditeur.

Art. 7 – Le réalisateur, le distributeur et tous les coproducteurs éventuels du court-métrage sélectionné à Castellinaria, autorisent le Festival à projeter le film dans le cadre de la compétition Castellincorto et pendant une séance de projection dans un établissement scolaire suisse (lycée ou collège) entre le 14 novembre 2019 et le 14 novembre 2020 (la date peut être établie ensemble).

Art. 8 – Ne seront considérées pour la pré-sélection que les inscriptions dûment complétées.

Art. 9 – Le Festival réalise une bande-annonce de tous les courts-métrages en compétition, en utilisant un extrait de max 10-15 secondes du film sélectionné. La bande-annonce sera diffusée sur le site internet de Castellinaria et sur les réseaux sociaux. L'inscription du film en donne l'autorisation au Festival.